



VILLE DE TALANT
Le Relais – 8 rue Charles Dullin
21240 TALANT
☎ 03 80 44 60 60
relais@talant.fr

PRIME DES APPRENTIS
TALANTAIS
DOSSIER DE DEMANDE

NOM:

Prénom:

Les renseignements portés sur cette demande ont tous un caractère obligatoire et seront traités par informatique. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous avez la possibilité d'en avoir la communication après traitement et, éventuellement de solliciter des modifications. Le droit d'accès s'exerce auprès de la ville de Talant.

Année 2025 - 2026

■ A REMPLIR PAR L'APPRENTI(E)

*NOM –Prénom : _____

*Date de naissance : _____ *Age : _____

*Adresse : _____

21240 TALANT

*Tél. _____ *Courriel : _____

Etablissements et classes fréquentés (année dernière et année en cours : _____

Etablissement d'accueil pour 2025-2026 : _____

Diplôme préparé (et / ou spécialité à détailler) : _____

* Champ obligatoire

****** *L'adresse courriel est un moyen sûr et rapide de vous informer de l'avancée de votre dossier, et servira à vous adresser des informations sur les actions menées en faveur de l'apprentissage.*

■ A REMPLIR PAR LE REPRESENTANT LEGAL dans le cas où l'apprenti(e) est mineur(e)

Nom – Prénom : _____ Téléphone : __/__/__/__/__

Adresse : _____

21240 TALANT

■ ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) *Nom-Prénom du demandeur* ou *du représentant légal* si l'apprenti(e) est mineur(e) :

atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus :

A Talant le _____ 2025

Signature

■ CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Une prime de la Ville de Talant peut être accordée aux apprentis(es) réunissant les conditions suivantes :

- Avoir complété et retourné le dossier et les pièces nécessaires **jusqu'au 24 novembre 2025**,
- résider sur la commune de Talant,
- avoir effectué une 1^{ère} année en contrat d'apprentissage ou organisme agréée pour l'accueil d'apprentis pour les formations se déroulant sur plusieurs années ou effectuer une formation en apprentissage se déroulant sur une durée totale d'un an,
- effectuer l'apprentissage dans un Centre de Formation des Apprentis (CFA),
- être signataire d'un contrat d'apprentissage avec un employeur en cours de validité à la date de dépôt du dossier de demande de la prime,
- ne jamais avoir bénéficié de cette prime ou d'une gratification d'apprentissage de la Ville de Talant,

Cette aide forfaitaire d'un montant de 150 € est versée en une seule fois pour l'année scolaire 2025/2026.

Cette prime n'est accordée qu'une seule fois sur le parcours de formation.

Pour être instruite la demande de prime doit être déposée **jusqu'au 24 novembre 2025**.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

■ CONSTITUTION DU DOSSIER

Pour être examinée la demande doit impérativement comporter les pièces suivantes :

- le présent imprimé dûment complété,
- un certificat de scolarité ou une attestation du CFA précisant la scolarité de l'apprenti(e),
- une photocopie du contrat d'apprentissage signé entre l'apprenti(e), l'employeur et le CFA,
- un relevé d'identité bancaire ou postal de l'apprenti(e),
- un justificatif de domicile de l'apprenti ou une attestation d'hébergement des parents et un justificatif de domicile au nom des parents.

■ DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Le Relais
8 rue Charles Dullin
21240 TALANT

☎ 03 80 44 60 36 ou 03 80 44 60 60

a.agnoli@talant.fr **et** social@talant.fr

■ ENVOI DU DOSSIER

Ce dossier est à retourner impérativement à l'adresse suivante jusqu'au 24 novembre 2025 à 17h00 :

Le Relais
8 rue Charles Dullin
21240 TALANT

Tout dossier transmis après la date ci-dessus ne sera pas instruit.

L'examen des dossiers est effectué par une commission au cours du mois de décembre 2025. Le résultat de la décision sera transmis par courrier à l'intéressé(e).

